AVIS AUX RIVERAINS

de la N4e – Rue de Grumelange (N4e) à MARTELANGE (Martelange)

Marche-en-Famenne, le 13 octobre 2026

N./Réfs. : LEG/261013/… – 23.023

Objet : ***SOFICO - SPW ARLON***
Réfection de revêtements par programme PMS
SOFICO-SPW – routes nord de la Direction des routes de Luxembourg
C.S.C. : SOFICO-22-3899
Adjudication du 07 mars 2023
OC n°00
N4e – Martelange (Martelange)
Mesures de circulation sur la N4e – Rue de Grumelange (N4e) à Martelange (Martelange)

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Dans le cadre du chantier précité, nous vous informons que des travaux ***diurnes*** *(entre 06h00' et 18h00'), de réfection du revêtement de la chaussée et du parking de la « N4e – Rue de Grumelange (N4e) à MARTELANGE (Martelange) » (voir plan de situation au verso), se feront à partir du* ***mercredi 14 octobre 2026.***

Les mesures de circulation suivantes seront mises en place pour permettre votre sécurité et le bon déroulement de ces travaux.

« N4e – Rue de Grumelange (N4e) à MARTELANGE (Martelange) »

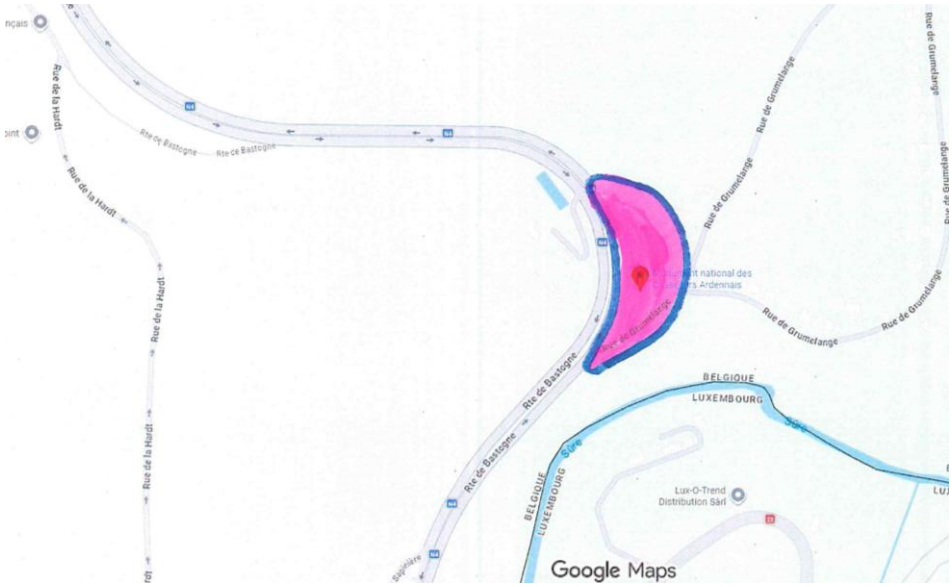
- *La circulation des véhicules « de la N4e – Rue de Grumelange (N4e) à MARTELANGE (Martelange) » sera interdite à l'exception des riverains ;*
- *Une déviation adéquate sera mise en place afin de faciliter vos déplacements.*
- *Le travail s'effectuera en 3 phases :*
 PHASE 1 : phase préparatoire et de démolition : du mercredi 14/10 au vendredi 16/10/2026 *(sous réserve des conditions atmosphériques)*
 Lors de cette phase 1, l'accès à votre résidence pourra se faire, avec prudence et à vitesse réduite (30 km/hr), de manière normale par le côté N4/Martelange et/ou par le côté Grumelange.
 PHASE 2 : phase de mise en œuvre, en pleine largeur, des revêtements en enrobé hydrocarboné : du lundi 19/10 au jeudi 22/10/2026 *(sous réserve des conditions atmosphériques)*
 Lors de cette phase 2, l'accès à votre résidence ne pourra se faire que par le côté Grumelange.
 PHASE 3 : phase de finition et de nettoyage : du vendredi 23/10 au mardi 27/10/2026 *(sous réserve des conditions atmosphériques)*
 Lors de cette phase 3, l'accès à votre résidence pourra se faire, avec prudence et à vitesse réduite (30 km/hr), de manière normale par le côté N4/Martelange et/ou par le côté Grumelange.
- *L'accès à votre résidence via « la N4e – Rue de Grumelange (N4e) à MARTELANGE (Martelange) » sera donc limité à partir du mercredi 14 octobre 2026 dès 6h00' afin de ne pas risquer d'abîmer votre véhicule. Vos déplacements dans le chantier seront à vos risques et périls. L'Administration et l'entrepreneur ne pourront être tenus responsables des éventuels accidents et/ou dégâts occasionnés.*
- *Le stationnement sera interdit « sur la N4e – Rue de Grumelange (N4e) à MARTELANGE (Martelange) » pendant toute la durée des travaux (y compris le week-end).*
- *Période de fermeture :* ***du mercredi 14 octobre 2026 dès 6h00' jusqu'au mardi 27 octobre 2026 18h00'*** *(sous réserve des conditions atmosphériques).*

- *Nous vous signalons également que le ramassage des ordures se fera normalement pendant les phases 1 & 3. Celui-ci n'aura pas lieu lors de la phase 2 (du lundi 19/10 au jeudi 22/10/2026).*

Nous vous souhaitons bonne réception du présent.

Conscient des désagréments qui vous seront occasionnés mais espérant néanmoins votre compréhension, nous vous prions de croire, Madame, Mademoiselle, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Sabrina MOORS	*François THIRY*
Secrétaire de Direction	*Administrateur*



Annexe : *0 page*
Copie : *Administration Communale de Martelange, service administratif (mail : info@martelange.be)*
Police de Martelange, zone de police Arlon (mail : zp.arlon@police.belgium.eu)
TEC Namur-Luxembourg (Transport En Commun) (mail : info.nl@letec.be)
Madame S. MOORS, SA Les Enrobés du Gerny (mail : s.moors@gerny.be)